

DÉVELOPPEMENT social



Gouvernement du Québec
Conseil de la santé
et du bien-être



L'Association
des régions du Québec



Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE

Direction de la santé publique

Bulletin d'information sur les suivis des forums sur le développement social

Vol. 1, no 2 • MARS 2000

Développement social, participation sociale et organismes communautaires

Le présent numéro du bulletin offre à ses lecteurs un dossier portant sur la participation sociale et le rôle des organismes communautaires. Cette question de la participation sociale a occupé une grande place dans les débats survenus tout au long de la démarche sur le développement social, de même qu'au moment du forum national d'avril '98, tout

comme elle occupe encore une place importante dans les suivis qui ont cours actuellement dans les régions.

Même si la question de la participation sociale n'est pas réductible à l'action des groupes communautaires dans notre société, aborder cette question nous amène forcément à

toucher la place et le rôle des organismes communautaires dans nos milieux, de même que les rapports entre les organismes communautaires et l'«institutionnel», ou encore entre les organismes communautaires et l'État. Pour aborder ces questions, le bulletin a choisi de donner la parole à des intervenants proches de ces préoccupations.

Avertissement :

Ce dossier, publié maintenant, ne doit pas être relié au fait qu'un projet de politique de reconnaissance des organismes communautaires soit actuellement en discussion. Il découle de décisions antérieures du Comité de rédaction du bulletin. De fait, la plupart des textes qui sont présentés ici, furent écrits avant même que ne soit dévoilé le projet de politique.

La rédaction.

Sommaire

Le point de vue de

Michel Morel, rédacteur en chef p. 2

Dossier

Le colloque *Développement social : pratiques et outils d'intervention dans les localités et les régions* p. 4

Dossier

Développement social, participation sociale et organismes communautaires p. 7

• *La participation sociale, nouvelle mode ou changement de fond ?*
par André Archambault p. 7

• *Participation sociale et organismes communautaires*
par Ginette Busque-Drouin p. 8

• *Développement social, participation sociale et organismes communautaires*
par Lise Gervais p. 9

• *Participation sociale et organismes communautaires*
par Jocelyne Lamoureux p. 10

• *Les organismes communautaires et la participation sociale*
par Yves Nantel p. 11

Réflexion

«Citoyenneté et pensée métisse : pratiques réfléchies de quatre groupes communautaires»
par Jocelyne Lamoureux, UQAM p. 13

Événement

Les 28 et 29 octobre 1999, à Québec
Colloque sur le développement social

Développement social : pratiques et outils d'intervention dans les localités et les régions

Visant initialement une participation limitée à 200 personnes, le colloque a dû accueillir plus de 240 personnes provenant de toutes les régions du Québec. Une participation diversifiée : des élus ou des gestionnaires des CRD ou des régies, des directeurs régionaux de santé publique, des représentants des villes ou des professionnels responsables au niveau de leur région du dossier du suivi du forum sur le développement social, de même que quelques représentants d'organismes communautaires. On comptait aussi parmi les participants des représentants de ministères et d'organismes nationaux concernés par les questions de développement social.

Bien que confrontés à un horaire serré et confinés dans des locaux exigus, les participants ont néanmoins exprimé leur satisfaction (75%) face à l'événement. La principale faiblesse de la rencontre aura certes résidé dans l'impossibilité de tenir les ateliers de discussion prévus, en raison d'un programme trop chargé. Néanmoins, 87% des participants se sont dits satisfaits ou très satisfaits de l'organisation générale du colloque. Vous trouverez aux pages 4 à 7 un texte reprenant les grandes lignes de l'événement.



Pourquoi un dossier Organismes communau- taires et développement social ?

par Michel Morel
Rédacteur en chef

que doit être le développement social doit intégrer ce qui se fait au quotidien dans les communautés et dans les régions, tant par les organismes publics que par les organisations communautaires ou privées.²² Donc, puisqu'on ne saurait aborder la question du développement social sans aborder la place et la contribution des organismes communautaires, il convient que le bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL se préoccupe de ces questions. C'est précisément ce qu'entreprend le présent numéro en donnant la parole à des observateurs ainsi qu'à des acteurs du mouvement communautaire.

Un enjeu bien d'actualité...

Certes, le fait qu'un projet de politique de reconnaissance des organismes communautaires circule à ce moment-ci, constitue ce qu'on appelle une « conjoncture favorable ». Mais au-delà de cette conjoncture, le fait que, dans les localités et les régions, s'organisent peu à peu les suivis aux forums locaux et régionaux sur le développement social pose avec acuité la question des rapports entre les organismes communautaires et les institutions publiques.

Lors des forums tenus dans les localités et les régions, la participation sociale fut confirmée comme un enjeu important, considérée d'abord sous l'angle des obstacles à la pleine participation des personnes, et ensuite en regard des efforts à investir en vue de favoriser la participation sociale, notamment celle des jeunes et des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion. À travers les plans d'action conçus et les actions concrètes qui en découlent, les acteurs locaux et régionaux tentent actuellement de cheminer vers une compréhension partagée des enjeux de développement social et des actions à entreprendre.

C'est précisément dans le cadre de ces démarches locales et régionales de concrétisation des plans d'action que se situe le défi de l'arrimage entre, d'une part, les convictions et les pratiques des organismes communautaires et, d'autre part, la volonté d'agir en développement social des acteurs institutionnels. Si les réflexions menées jusqu'à ce jour conviennent de l'importance de soutenir le local et les initiatives issues du communautaire, c'est dans l'articulation et la réalisation des plans d'action que se définiront (ou pas!) les nouveaux rapports entre ces organisations condamnées à ce que d'aucuns ont nommé la « collaboration conflictuelle ».

Les observateurs à qui le bulletin donne la parole en conviennent : il est intéressant de voir l'institutionnel se préoccuper autant des questions de développement social et de participation sociale.

Les démarches sur le développement social mobilisent beaucoup d'organisations depuis quelques années. Dans certaines régions ainsi qu'au niveau national, les organismes communautaires furent quelquefois sceptiques quant aux démarches sur le développement social, quelques-uns y voyant une autre opération parachutée du central, alors que d'autres se méfiaient de l'intérêt nouveau que suscitent chez les organismes publics les questions de pauvreté et d'exclusion, de participation sociale et de citoyenneté.

Or, on ne saurait aborder la question du développement social en négligeant l'apport du mouvement communautaire. Cette conviction, partagée par les organismes¹ initiateurs de la démarche du Forum, s'est trouvée affirmée dès les premiers écrits présentant la démarche : «... le développement social ne doit pas se définir uniquement en termes de mesures et programmes intervenant en protection sociale... Le Conseil estime que notre compréhension de ce



« À la condition que ce ne soit pas qu'une nouvelle mode... » souligne d'emblée André Archambault dans son texte, définissant ensuite un certain nombre de conditions pour favoriser la participation des citoyens. À la condition que «... l'État reconnaisse cet apport original et essentiel des organismes communautaires à la société » et que l'État ne tente plus de « se les soumettre » aux fins de dispensation de services, fait valoir Yves Nantel. À la condition qu'on en arrive à se donner une politique qui «... vise à reconnaître l'apport de cette forme d'action collective » et que cette politique soit «... axée sur des mesures favorisant une dynamique positive au plan des relations entre le gouvernement et les organismes communautaires ainsi que des modes adéquats de soutien » fait valoir pour sa part Ginette Busque-Drouin. À la condition que se réalise «... une alliance entre les institutions publiques et les groupes communautaires autonomes. Mais cette alliance doit se faire dans le respect du rôle et de l'identité de chacun » mentionne, quant à elle, Lise Gervais.

Le constat s'impose : l'arrimage entre l'action des groupes communautaires et celle des institutions publiques continuera d'être semé d'embûches. Ce sont « deux cultures qui s'affrontent » mentionne Lise Gervais, ce qui n'est pas sans rappeler les propos tenus par Frédéric Leseman³ en 1995, alors qu'il évoquait deux « univers » distincts, l'univers du « sens », propre au communautaire, et l'univers de la planification, propre à l'appareil gouvernemental. Deux cultures, mais aussi deux légitimités. L'une issue du milieu, portée par des citoyens et citoyennes engagés, travaillant, à leur façon, au mieux-être de leurs concitoyens et concitoyennes. L'autre légitimité étant celle des institutions publiques mises en place par l'État, chargées, elles aussi, de voir au mieux-être des personnes, mais à partir d'orientations circonscrites, définies principalement par les ministères sectoriels, et de pratiques validées par l'appareil hiérarchique. Deux cultures, deux légitimités et deux formes de solidarité sociale. L'une étant l'expression de la volonté collective de veiller au bien-être de chacun, par des politiques et des programmes conçus et adoptés par des politiciens-politiciennes élus démocratiquement pour porter ces responsabilités ; l'autre étant l'expression de citoyens-citoyennes désireux d'agir eux-mêmes sur des situations ou des enjeux. La première forme de solidarité sociale reposant sur la démocratie de représentation, l'autre se réclamant d'une démocratie de participation.

Misant d'abord sur l'engagement des personnes, les organismes communautaires s'inscri-

Point de vue

Michel Morel

vent, de par cette spécificité, dans une perspective d'empowerment des personnes, lequel empowerment détermine le sens, le niveau et le type d'actions à mener. Les interventions des organismes communautaires se réalisent généralement avec des ressources limitées et comptent davantage sur les solidarités du milieu pour se déployer. Puisqu'elles reposent sur l'engagement des personnes et qu'elles misent sur leur désir d'agir, les interventions des organismes communautaires sont souples et évolutives, cherchant constamment à s'adapter aux besoins des personnes, de même qu'aux enjeux sociaux et politiques sur lesquels ils interviennent. La préoccupation d'ajuster les interventions aux réalités des personnes, à leurs besoins comme aux enjeux qui les mobilisent, est très présente dans ces interventions, non pas dans la perspective de jauger scientifiquement l'atteinte d'objectifs mesurables, mais bien plutôt dans un souci d'adapter les interventions aux réalités vécues par les individus.

Les interventions des institutions publiques sont, quant à elles, issues de l'analyse des problématiques et des situations, en fonction de cadres de référence sectoriels. Elles reposent sur une connaissance scientifique des problématiques, issue d'expérimentations évaluées et toujours à la recherche de l'intervention s'avérant la plus efficace. Les intervenants, forts de ces connaissances reconnues par leurs organisations, et appelés à s'inscrire dans les plans d'action serrés, cherchent à appliquer sur le terrain un certain nombre de ces stratégies reconnues efficaces. Ces interventions se déploient avec les ressources qui sont à la disposition des institutions publiques. Elles sont planifiées dans un horizon temporel défini d'une part, par un plan d'action qui en trace la trajectoire et les balises et, d'autre part, par une évaluation formelle destinée à porter un jugement sur l'efficacité de l'intervention. Cette question d'évaluation est fort importante chez les institutions publiques, puisque c'est sur la base de ces évaluations que les institutions ont l'obligation de rendre compte de leurs actions (imputabilité, reddition de comptes, etc.).

À l'heure où les démarches locales et régionales forcent un rapprochement entre l'institutionnel et le communautaire sur la base d'enjeux concrets comme la lutte aux inégalités sociales et la participation sociale des personnes, les obstacles à un partenariat réel et significatif demeurent nombreux. Les défis sont de taille, de part et d'autre.

Du côté du communautaire, le défi consistera surtout à accepter de voir l'institutionnel s'engager sur des enjeux qui, s'ils ne leur étaient pas réservés, n'en constituaient pas moins un de leurs créneaux d'intervention traditionnel. Les organisations communautaires devront accepter de passer outre une certaine méfiance vis-à-vis l'institutionnel et participer activement aux efforts de concertation, en y apportant leurs connaissances et leurs expertises. Ils devront, aussi et surtout, rester proches des besoins des personnes et continuer de favoriser le développement de l'autonomie des individus, favoriser la participation des citoyens-citoyennes aux débats locaux, régionaux et nationaux, de même qu'aux processus décisionnels. Les organisations communautaires devront aussi concilier le fait de participer aux concertations tout en maintenant une distance critique par rapport aux démarches mises en œuvre. Par ailleurs, les organismes communautaires devront reconnaître le fait que les organisations institutionnelles sont investies de mandats sectoriels qui leur définissent des responsabilités dont elles ne peuvent, ni ne doivent, s'affranchir, lesquelles responsabilités définissent aux institutions publiques des obligations formelles.

Du côté de l'institutionnel, la volonté d'agir en développement social doit s'accompagner d'une réflexion sur les pratiques. Les organisations publiques, habituées de penser et d'intervenir sectoriellement sur des objectifs circonscrits et mesurables, devront faire l'effort de s'engager dans des actions intersectorielles définies au terme d'exercices de concertation sur des enjeux larges, des exercices auxquels auront également participé d'autres organisations (publiques, privées et communautaires) qui ont, elles aussi, leur propre lecture des réalités sociales, leur propre cadre de référence, leur propre culture et leur propre légitimité. Les organisations publiques, habituées d'intervenir sur la base de leur propre lecture de la réalité sociale du milieu et de leurs propres expertises, n'auront d'autre choix que d'accepter d'ouvrir aux débats leurs orientations, leurs décisions et le choix des stratégies d'action qui en découlent. De même, leurs plans d'action spécifiques devront chercher à concrétiser effectivement les stratégies visant l'empowerment des communautés et le soutien à l'action locale, et, en conséquence, en arriver à reconnaître et à supporter adéquatement la contribution des organismes communautaires. Enfin, les organisations publiques sectorielles devront arriver à concilier le fait de débattre de leurs orientations avec les autres organisations de leur milieu avec leur mandat sectoriel et les obligations qui en découlent. À cet égard d'ailleurs, pour espérer pouvoir disposer des pouvoirs et des moyens requis pour agir localement en développement social et favoriser l'action intersectorielle, les institutions publiques locales et régionales devront obtenir des pouvoirs du central les ajustements nécessaires, ce qui renvoie forcément à l'enjeu actuel de la décentralisation, lequel interpelle de front les orientations politiques actuelles du gouvernement québécois.

D'un côté comme de l'autre, les efforts à faire demeurent importants. La démarche sur le développement social a permis un début d'approvisionnement entre les acteurs intervenant sur un même territoire. Elle a également permis aux institutions publiques et aux organismes communautaires de se rejoindre sur un certain nombre d'éléments importants : une lecture partagée des problématiques de leur milieu, la nécessité d'inscrire l'action dans une perspective d'empowerment des personnes, la nécessité de soutenir l'action locale pour redynamiser le tissu social des communautés et y favoriser le développement de solidarités, de même que la nécessité d'agir intersectoriellement pour faire face à des enjeux de plus en plus complexes. Ce sont là des premiers pas que l'on ne saurait négliger ! Il faut maintenant que, toujours sur la base d'enjeux partagés, on en vienne à établir dans la concertation et dans l'action concrète des modes de collaboration qui respectent les parties en présence, autant dans leur légitimité que dans leurs spécificités. Autant les institutions publiques que les organismes communautaires devront accepter de partager leurs connaissances respectives des milieux et accepter de faire le pari de la concertation basée sur des échanges entre partenaires de plein droit qui se font mutuellement confiance. Les uns comme les autres devront s'efforcer de comprendre et d'accepter que les pratiques de leurs partenaires puissent différer des leurs, et chercher, par le dialogue et la concertation, à réconcilier ces approches, à les rendre complémentaires, dans la mesure du possible. ♦

¹ Le Conseil de la santé et du bien-être, l'Association des régions du Québec et la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux.

² *Forum sur le développement social, Présentation de la démarche*, Conseil de la santé et du bien-être, mars 1997, p.5.

³ Propos tenus lors du colloque *Pour favoriser le potentiel des personnes et des communautés*, organisé par le Conseil de la santé et du bien-être à Québec, les 3 et 4 octobre 1995.



Dossier

Les 28 et 29 octobre 1999, à Québec Le colloque Développement social : pratiques et outils d'intervention dans les régions et les localités

par Michel Morel

font référence à cette préoccupation. Dans plusieurs régions, on élabore actuellement des ententes spécifiques entre la région (via le CRD) et l'un ou l'autre des ministères concernés, ou encore des ententes de collaboration entre des organisations régionales en vue de concrétiser des orientations en matière de développement social.

Où en sommes-nous après 18 mois?

C'était précisément là l'objectif général du colloque: faire le point sur les pratiques et les outils d'intervention développés, mais aussi, s'informer des innovations, des expériences tentées, échanger sur les conditions de renouvellement des pratiques et, ainsi, contribuer au perfectionnement des outils de planification et d'action. La démarche menée depuis 1997 aura permis un rapprochement significatif entre les CRD et les régies régionales, de même qu'avec divers acteurs intervenant aux niveaux local et régional. Le colloque visait également à confirmer et à consolider ce rapprochement et ces collaborations, sur la base des échanges sur le développement de pratiques novatrices.

Que doit-on en retenir?

Au chapitre du renouvellement des pratiques d'intervention

Qu'il s'agisse des propos tenus par les conférenciers (Jean Bédard, Centre jeunesse du Bas Saint-Laurent, Ghislaine Théorêt, directrice générale du Garde-manger pour tous, Clément Guimond, Caisse d'économie des travailleurs et travailleuses, et Bernard Normand, Institut canadien d'éducation des adultes), de ceux des panelistes (François Duranleau, ministère de la Solidarité sociale, Gérald Beaudry, CRD Bas Saint-Laurent, André Brunet, Université du Québec Abitibi-Témiscamingue), ou encore des échanges avec la salle, il fut beaucoup question de rapports entre les individus et les institutions au cours de cette période.

Il n'est guère facile de faire évoluer les pratiques d'intervention. Leur renouvellement se bute à de nombreux obstacles. Obstacles culturels provenant tant de la formation professionnelle des intervenants eux-mêmes, que des organisations: «*Nous sommes des organisations qui s'examinent les différences, mais pas les ressemblances*», comme le mentionne l'un des participants. Les cadres de référence des différentes organisations constituent des obstacles, chacune des organisations sectorielles devant s'acquitter de responsabilités bien circonscrites et balisées par des politiques cloisonnées, venant de la *central* et peu adaptées aux spécificités des milieux. On considère aussi comme obstacle le trop peu d'*espaces ouverts à la partici-*

Dix huit mois après la tenue du Forum sur le développement social, tenu en avril 1998, il y avait lieu, selon les organisateurs, de tenir un événement permettant de faire le point sur les pratiques et les outils d'intervention développés dans les régions et les localités, en lien avec les objectifs de développement social.

Peu à peu, depuis 1997, cette préoccupation de développement social a gagné du terrain au Québec. La tenue de forums locaux (70) et régionaux (13), de même que le forum national d'avril '98, ont contribué à sensibiliser un nombre important d'acteurs sociaux. Un peu partout au Québec, de façon différente selon les régions, des activités de suivi aux forums ont été organisées et, peu à peu, s'inscrivent dans les agendas des organisations. Nombreux sont les CRD qui ont intégré à leur planification stratégique régionale un axe de développement social, plusieurs régies régionales de la santé et des services sociaux ont également intégré cette préoccupation dans leur plan de consolidation. De même, les plans d'action de certains ministères, de plusieurs CLSC et d'un bon nombre de groupes communautaires

La volonté politique des décideurs des différents niveaux figure au premier plan des enjeux identifiés par les participants. Seule une telle volonté politique permettra les arrimages nécessaires entre les différents paliers d'intervention.

pation des personnes, plusieurs doutent en effet de la valeur de la représentation au sein des instances régionales. De fait, on constate dans le mouvement communautaire une forme de retrait de différents lieux de concertation. Il y a lieu, selon plusieurs, de revoir au sein de nos organisations la place dévolue à la participation des citoyens. On estime que le potentiel de cette participation des personnes excède grandement la capacité actuelle des organisations d'accueillir et de permettre une telle participation. Par ailleurs, un autre obstacle, incontournable celui-là, il faut aussi considérer que «*la concertation, ça prend*

du temps!», du temps pour s'approprier, du temps pour s'entendre sur une vision commune, sur des objectifs à atteindre et sur les actions à entreprendre.

Malgré tout, selon plusieurs, les pratiques commencent à évoluer aux niveaux local et régional. De plus en plus, dans les régions, on commence à convenir que «*le développement social passe par les populations elles-mêmes et non par les institutions*», même si cela ne se fait pas sans heurts: «*L'innovation sociale, ça se fait à travers des conflits de valeurs*» affirmera un participant. Un autre dira: «*Il y a un pouvoir qui n'est pas utilisé à la base, et qui requiert qu'on recoure à la délinquance*». Favoriser le renouvellement des pratiques d'intervention, cela implique une «*pédagogie du changement*» comme le mentionnera André Thibault (Université du Québec à Trois-Rivières) appelé en conclusion à formuler les éléments d'une synthèse de cette période. Pour évoluer, les pratiques doivent s'ouvrir, laisser place aux personnes, «*passer du contrôle à la confiance*», considérer l'individu en tant «*qu'acteur de son développement*» plutôt que comme

La reconnaissance politique et administrative de la capacité du milieu d'agir en développement social est un autre enjeu de taille.

«*client*» ou «*consommateur de services*». Cela suppose aussi de miser sur les initiatives locales, de miser sur l'originalité des interventions des organismes communautaires, de miser aussi sur une approche territorialisée

adaptée au contexte social du milieu, plutôt que sur les traditionnelles approches sectorielles de nos institutions, généralement conçues par problématiques et par clientèles cibles.

On identifie plusieurs conditions pour le renouvellement des pratiques. D'abord, chacune des organisations doit se reconnaître une responsabilité partagée au niveau de la lutte à la pauvreté et à la détresse sociale, et accepter aussi que pour agir en

ces matières, il faut miser sur le renforcement du potentiel des personnes et des communautés. Pour espérer renforcer les solidarités, il faut favoriser l'appriovissement et le partenariat (*i.e. une relation de collaboration d'égal à égal!*) entre l'institutionnel et le communautaire, plutôt que des rapports de sous-traitance. Pour espérer renforcer les solidarités, il nous faut reconnaître la compétence des autres organisations. Pour espérer renforcer les solidarités, il nous enfin faut accepter la mobilisation des communautés et faire suffisamment confiance aux organisations locales pour accepter de leur déléguer des pouvoirs réels et des ressources adéquates en même temps que les responsabilités.

Pour les organisations publiques régionales, il faut accepter de développer des *stratégies d'intervention intersectorielles et territorialisées*, des *stratégies intégrées, adaptées* aux milieux et suffisamment *souples* pour tenir compte de la complexité et de la rapidité des processus de transformation des milieux, qu'ils soient ruraux ou urbains. Il nous faut également adapter les règles de planification et de gestion des organismes publics aux projets élaborés localement au lieu de chercher à adapter les projets aux règles et aux procédures existantes. Il faut également apprendre la patience et l'étapisme: *«Il faut prendre le temps de se concerter, d'identifier des projets et de les réussir par groupes de un, être étapiste!»*, comme l'exprimait une participante.

Au chapitre du perfectionnement des outils de planification et d'action en région

D'entrée de jeu, M. Michel Lesage, de l'Association des régions du Québec, et Mme Lucie Leduc, de la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux, sont venus tour à tour présenter brièvement ce que sont les outils propres aux Conseils régionaux de développement (Planification stratégique régionale et entente-cadre, de même que les ententes spécifiques) et ceux utilisés actuellement par les régies régionales, soit les plans de consolidation.

Par la suite, trois conférenciers (Mme Aline Sauvageau, CRD Abitibi-Témisca-tingue, M. André Gamache, CRD de l'Île de Montréal et Janvier Cliche, CRD de l'Estrie) et trois panelistes (Lise Denis, sous-ministre, ministère des Régions, Jean Lemonde, Régie régionale de Montérégie et Jacques Fiset, CLD Québec-Vanier) ont échangé sur l'évolution des outils de planification des CRD, ainsi que sur l'intégration dans ces outils d'un axe de développement social. Ce qui ressort de ces échanges, c'est que les CRD ont pour la plupart amorcé, sous une forme ou

une autre, une démarche d'intégration d'un axe de développement social dans leur planification. Les ententes spécifiques semblent être les outils privilégiés par les CRD pour rendre possibles le soutien aux plans d'action régionaux et la mobilisation des acteurs en vue de la concrétisation des plans d'action. Quelques CRD ont réussi à signer des ententes spécifiques, alors que d'autres se heurtent à certaines difficultés pour en arriver à la signature de telles ententes. Même si les ententes spécifiques sont des outils qui ont

d'abord été pensés pour le développement économique et l'emploi, plusieurs CRD demandent aux représentants gouvernementaux de faire preuve de souplesse dans l'application des critères afin de favoriser dans leurs milieux la mise en place des moyens permettant la réalisation des plans d'action arrêtés en développement social. La concertation requiert du temps et des ressources pour s'ancrer concrètement dans la communauté et des outils comme les ententes spécifiques doivent pouvoir être utilisés, selon eux, pour y arriver.

On mentionne également la nécessité de voir les ministères s'ouvrir aux collaborations avec les régions pour la réalisation des plans d'action régionaux. Pour concrétiser les orientations régionales en développement social, il importe que les arimages soient facilités entre les plans d'action et les «balises» édictées par les différentes politiques, c'est là, selon plusieurs, une souplesse difficile à obtenir de certains ministères.

Par ailleurs, on mentionne aussi la nécessité de faire des liens entre le développement économique et le développement social. *«Selon l'axe économique, l'augmentation de la richesse produit du développement social; selon l'axe du développement social, il faut d'abord augmenter la participation sociale si on veut faire du développement. Il nous faut créer*

des ponts entre ces deux axes fondamentaux du développement de nos communautés», comme le mentionnait l'un des participants. Des initiatives s'amorcent dans divers milieux. Dans plusieurs régions, les entreprises sont invitées à réfléchir sur leurs responsabilités sociales. Ailleurs, on cherche

à favoriser la mise en place d'un fonds de développement social alimenté par plusieurs partenaires. À cet égard, la région de Lanaudière semble assez avancée. On mentionne également qu'une perspective intéressante s'offre dans l'harmonisation de différents programmes tels le Fonds de lutte à la pauvreté, Emploi-Québec, l'économie sociale, les programmes des régies régionales...

Après les échanges sur les outils spécifiques aux

CRD, on a abordé ceux actuellement utilisés par les régies régionales de la santé et des services sociaux, soit les plans de consolidation. André Dontigny, directeur de la santé publique de la Mauricie et du Centre du Québec, Andy Kennedy, directeur de la santé publique de la Régie régionale du Saguenay-Lac St-Jean et Claudette Gatién,

directrice de l'organisation des services, Régie régionale de l'Outaouais sont venus, tour à tour, présenter aux participants diverses avenues utilisées par les régies pour donner suite aux orientations régionales en développement social. D'une région à l'autre, l'implication des régies régionales varie

dans le dossier du développement social, autant au niveau de *«l'intensité»* de la collaboration qu'au niveau des formes prises par ces collaborations. À titre d'exemple, la région Mauricie et Centre du Québec travaille sur un projet d'entente spécifique liant le ministère des Régions, celui de la Solidarité sociale, le CRD et la régie régionale. De son côté, la régie du Saguenay-Lac St-Jean est impliquée dans une entente spécifique portant sur les actions visant à contrer l'abandon scolaire. Du côté de l'Outaouais, le forum régional *Outaouais 2000* avait retenu parmi les priorités le développement social, en spécifiant comme cibles la situation des jeunes et l'appauvrissement. Le Conseil d'administration de la régie octroyait en mai 1998 une somme de 500 000\$ pour supporter des actions concrètes portant sur ces cibles. Dans certaines régions, on semble avoir renoncé à la signature d'une entente spécifique en développement social en raison des difficultés administratives, et on choisit d'aller vers des ententes de collaboration impliquant un partenariat entre la régie, le CRD et d'autres acteurs régionaux. Dans la majorité des régions, des représentants des régies (souvent des professionnels de santé publique) sont présents et actifs au sein des comités de suivi.

L'ouverture à la recherche, l'arrimage entre les recherches et l'action, la diffusion des connaissances sont des enjeux importants pour permettre aux communautés de faire des choix éclairés et judicieux.

L'adaptation des normes des politiques et programmes gouvernementaux aux réalités et aux initiatives des milieux sont des conditions incontournables d'une perspective de développement social.

La reconnaissance de la valeur et de l'importance de l'action des organismes communautaires auprès des personnes et des communautés est un enjeu important dans une perspective de développement social misant sur la participation sociale des personnes.

Dossier

Le développement social dans les localités et les régions

«La question du développement social est présente dans les plans de consolidation des régions», affirme Richard Massé, sous-ministre (santé publique) du MSSS, appelé à commenter sur l'implication des régions régionales en développement social. Il continuait: «50% des plans de consolidation des régions ont intégré cette préoccupation de développement social, alors que pour les autres, on y retrouve des projets qui vont dans le sens du développement social». De son côté, Guy Lemire, directeur général du CRD Abitibi-Témiscamingue, faisait valoir que les régions semblent s'ouvrir aux partenaires du milieu. Appelée, elle aussi, à commenter, Lise Gervais, du Centre de formation populaire, lançait un avertissement: «Il ne faut pas réduire le développement social à un plan ou à une entente spécifique. Le développement social passe par les populations elles-mêmes, et non par les institutions. Il ne faut pas seulement consulter les populations, mais travailler avec elles».

Au chapitre des perspectives... ou des conditions à réunir

Tout au long des deux jours de colloque, nombreux furent les commentaires relatifs aux perspectives à entrevoir et, surtout, aux conditions à réunir pour favoriser les actions en développement social. Certains commentaires portent sur les attitudes. On en appelle à la patience, «la concertation, ça demande du temps». On en appelle également à la confiance mutuelle: «il faut se faire confiance mutuellement, comprendre que d'autres ont des intérêts spécifiques légitimes et accepter de garder son agenda ouvert même s'il y a, à l'occasion, des divergences d'intérêts». Les organisations doivent prendre le temps de s'approprier et de développer un même langage, pour ensuite développer des projets concrets, des projets où on retrouve «des situations gagnant-gagnant».

La participation sociale demeure, pour les participants, la condition première du développement social et, à ce titre, devrait teinter toutes les actions. «On doit travailler avec les personnes» dans une perspective d'empowerment. Lieu privilégié pour favoriser la participation sociale et l'exercice de la citoyenneté, les organismes communautaires devraient donc être adéquatement reconnus et soutenus.

On considère que des leviers économiques sont nécessaires aux régions pour espérer pouvoir répondre aux besoins sociaux et supporter les initiatives locales de développement social.

Plusieurs représentants d'organismes publics sont aussi intervenus pour dire que leurs organisations devraient s'ouvrir au partenariat, accepter de diffuser et de partager leurs connaissances, accepter de faire, avec d'autres organisations locales ou régionales, des bilans conjoints et accepter aussi de participer activement aux lieux régionaux de concertation. Ils mentionnent également que les organisations publiques régionales devraient se donner les moyens de mieux supporter les initiatives locales, en supportant des projets, soit par de l'aide professionnelle ou de l'aide financière. On mentionne également la nécessité d'intervenir auprès des décideurs politiques afin de s'assurer que les politiques publiques contribuent au développement social.

On mentionne également la question du leadership. Les participants s'attendent à ce que les organisations qui furent à l'origine de la démarche sur le développement social continuent d'assumer, au plan national, une forme de suivi, et de soutenir les organisations locales et régionales. Au niveau régional, on estime que les CRD et/ou les régions régionales devraient assumer ce leadership, mais en s'appuyant sur un partenariat réel avec les autres acteurs de leur milieu. Toujours en lien avec la question de leadership, plusieurs participants ont mentionné le «besoin de se donner une vision commune», l'un des participants plaçant même pour l'élaboration d'un «Manifeste de développement social».

La conclusion du colloque

Lors de la clôture du colloque, les présidences des trois organisations initiatrices de l'événement sont venues, chacune à leur façon, indiquer qu'elles entendaient rester présentes dans le dossier du développement social.

D'entrée de jeu, Diane Vallières, présidente de la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux, relevait des constantes: l'importance de la multisectorialité, l'importance de la notion de territoire (local et régional), l'importance de se reconnaître dans nos différences et l'importance de lever les barrières entre les différents secteurs. Elle affirmait également que «le rôle de nos associations, au niveau national, est de rendre compte de ce qui se fait à la base et de se projeter

en perspective pour nourrir notre réflexion et notre action». Pour conclure elle y allait d'un engagement: «La Conférence s'engage à être ce canal de représentation pour favoriser la levée des obstacles au développement social de nos communautés».

De son côté, Janvier Cliche, vice-président de l'Association des régions du Québec affirme sa conviction «qu'il se fait des choses au Québec». Il affirme aussi «qu'il faut s'assurer que les pistes d'action s'actualisent dans les régions». À cet égard, l'Association des régions du Québec réitère son engagement à contribuer à lever les obstacles qui résistent à l'action intersectorielle».

Hélène Morais, présidente du Conseil de la santé et du bien-être, y allait à son tour de quatre constats: «les personnes qui ont pris la parole ont témoigné de leur engagement et de leurs valeurs; l'action intersectorielle est vécue dans les différents milieux; par ailleurs, on observe une préoccupation par rapport aux mécanismes de décentralisation; enfin, des attentes sont exprimées à l'égard du central». Elle y allait aussi d'engagements de la part de l'organisme qu'elle préside: «le Conseil maintiendra le développement social à son agenda, il favorisera une meilleure compréhension du développement social, l'identification des principaux enjeux et la définition des stratégies adéquates. Le Conseil maintiendra aussi sa participation dans la réalisation du bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL. Finalement, le Conseil maintiendra ses liens avec les autres associations et partenaires pour fournir le soutien nécessaire à l'avancement du développement social».

Miser sur la solidarité, la transparence, faire preuve de patience et de compréhension, accepter d'échanger et de débattre et miser sur l'idée de réseaux actifs et solidaires, voilà des attitudes essentielles pour permettre la concertation intersectorielle.

Les suivis à donner

Certes, les forums sur le développement social ont suscité une mobilisation intéressante des acteurs à l'égard d'enjeux sociaux importants pour le Québec. Le colloque des 28 et 29 octobre a démontré que des actions concrètes sont entreprises dans toutes les régions, des actions qui se

heurtenant à maints obstacles mais qui, portées par la conviction profonde des acteurs, continuent néanmoins de se développer grâce à la concertation et à la volonté partagée d'aller vers l'action intersectorielle.

Les trois organisations initiatrices de l'événement analysent actuellement la situation du dossier, l'ampleur des actions menées sur le terrain et les besoins manifestés par les participants lors du colloque et conviendront sous peu des suites concrètes à donner à ces attentes. ♦



Dossier

Développement social, participation sociale et organismes communautaires

La participation sociale, nouvelle mode ou changement de fond?

par André Archambault

André Archambault est coordonnateur de l'Auberge communautaire du Sud-Ouest. Il est également membre du Conseil de la santé et du bien-être

Le terme fait son chemin lentement dans le monde des services sociaux et chez les gestionnaires publics. On y voit, peut-être à juste titre, une nouvelle façon d'envisager la réalité, de la comprendre, de l'organiser. On en parle, peut-être surtout parce qu'il y a une crise sociale majeure qui se développe autour de la réorganisation du travail, de la mobilité de la main-d'œuvre, de la sous-traitance forcée et à rabais, de la précarité et du non-emploi, de la répartition de plus en plus inéquitable de la richesse et de la remise en question du rôle de solidarité sociale de l'État. Dans un contexte de précarité et de pénurie (organisée ou présumée) les réflexes de compétition pour la survie, refont surface. L'insécurité persistante use et ronge. La désaffiliation sociale gagne du terrain. On en vient à se dire que, dans l'avenir, le travail ne pourra plus assurer la subsistance « décente » de tous et qu'il faut peut-être commencer à repenser notre façon de reconnaître et de rétribuer la contribution de chacun au bien-être collectif. Cela nous oblige donc à repenser l'activité humaine et la redistribution de la richesse autrement si l'on veut recréer une certaine solidarité sociale, une certaine équité.

On parle aussi de participation sociale parce qu'on constate le déficit démocratique croissant de nos sociétés. Le sentiment d'impuissance du citoyen croît avec l'usage de la citoyenneté. La citoyenneté à deux vitesses se développe pour les jeunes, les sans emploi, les femmes, les pauvres, les exclus de l'autoroute de la performance. Certaines études tendent à démontrer que l'une des conditions importantes d'un meilleur état de santé et de bien-être des personnes c'est le sentiment d'avoir du contrôle sur sa vie. Or, plus on est pauvre et isolé, moins on a de pouvoir sur sa vie.

Or, les milieux traditionnels de participation sociale semblent désertés. La vie familiale est malmenée par des conditions précaires, la pression des horaires, l'instabilité des rapports entre les hommes et les femmes. Les jeunes décrochent de l'école (ou est-ce le contraire?). Le travail devient, isolé, morcelé, contractuel, précaire, exigeant de temps, de compétences, de performance, incertain, de plus en plus mal rémunéré, surtout pour les jeunes. Les gens sont de plus en plus seuls. Tout n'est que lieu transitoire de développement individuel plutôt que milieu d'appartenance. Cette absence d'enracinement est très palpable chez les jeunes. Dans les classes bondées, on ne leur parle plus au « vous »; on leur parle au « tu » : tu prends ton cahier et tu écris...

De plus, dans l'univers de l'action communautaire, solidaire et bénévole, on assiste à un processus d'effritement du milieu de vie. Le quartier devient territoire de CLSC. La région devient « administrative ». Le développement des initiatives du milieu est remplacé par la création de structures de

Lors des démarches de réflexion sur le développement social, la participation des organismes communautaires fut... inégale d'une région à l'autre, plus importante au niveau des forums locaux et régionaux qu'au niveau national. Depuis les forums tenus dans les régions et le forum d'avril 1998, des comités de suivi ont été mis en place dans les régions afin de donner des suivis concrets aux plans d'action issus des forums. Dans plusieurs régions, les questions de participation sociale et de citoyenneté se retrouvent au cœur même des enjeux identifiés.

L'objectif du présent dossier n'est pas de se pencher sur les démarches en cours et les collaborations présentes dans les milieux, mais bien plutôt de tenter de mieux comprendre l'apport possible du mouvement communautaire à l'effort de renouvellement de notre vision du développement social.

Pour y arriver, nous avons demandé l'opinion de certaines personnes. André Archambault, coordonnateur de l'Auberge communautaire du Sud-Ouest, et membre du Conseil de la santé et du bien-être, a d'abord accepté de lancer le débat, à titre d'intervenant dans le milieu communautaire depuis plusieurs années. C'est à partir du questionnement soumis aux personnes et du texte d'André que les autres intervenants ont réagi.

services et d'intervention de l'État, uniformes, universelles pour gérer la vie en commun : CLD, CLE, CJE, CLSC, CPE, autant de noms chaleureux qui ne provoquent pas spontanément l'appartenance. Le problème ne réside pas tant dans la prestation de services par l'État, mais dans la tendance de ces organisations à occuper tout l'espace habitable. Ainsi, là où il y avait des initiatives de citoyens on retrouvera finalement des structures de développement de services pour les consommateurs. Or, il semble bien qu'au-delà d'un certain seuil, « plus de services n'égale pas nécessairement plus de santé ou de bien-être ».



L'appareil de services de l'État planifie, organise, gère et évalue. Il avale, « harmonise », concerte, intègre, intermédialise tout. Restera-t-il un peu d'espace dans tout cela pour le citoyen, autrement que par sondage et assemblée consultative interposée? Le mouvement de ces gens engagés et enracinés dans leur communauté devra soulever ces questions auprès des gestionnaires de services publics locaux, régionaux et nationaux.

La désaffiliation sociale progresse quand les milieux de vie perdent leur âme, leur sens et leur capacité à générer un sentiment durable d'appartenance, quand l'insécurité et la compétition pour la survie font loi, quand l'exclu-

Dossier

*Développement social, participation sociale
et organismes communautaires*

sion sociale des moins performants est tolérée, quand le citoyen devient consommateur, client, usager, quand ce citoyen n'a plus l'impression d'être entendu et d'avoir du contrôle sur ce qui lui arrive, quand il n'a plus l'impression d'être concerné par le sort de ses concitoyens.

Le contraire de la désaffiliation sociale, c'est l'appartenance, la vie associative et démocratique, la coopération, la solidarité. C'est le ferment de la participation sociale. La participation sociale se développe dans un milieu qui agit pour mettre en commun toutes les ressources nécessaires afin d'assurer la sécurité et l'autonomie à tous ses membres. C'est le terreau de la participation sociale. L'alternative c'est le sentiment de pénurie et d'insécurité, la précarité, la survie, la compétition, l'individualisme et le corporatisme. Alors, la participation sociale ne sera plus qu'une espèce de concept-jouet pour alimenter le discours technocratique, la langue de bois, l'industrie du colloque et la recherche évaluative.

Sommes-nous vraiment intéressés à la participation active et démocratique de citoyens engagés dans l'organisation concrète de leurs milieux de vie? Si oui, cela exige de repenser certains modes d'intervention de l'appareil d'État. Cela exige de repenser comment on peut récréer sécurité, stabilité et appartenance durable dans les communautés. Cela exige de donner priorité au citoyen sur le consommateur. Cela exige de répondre d'abord aux besoins essentiels. Cela exige de donner de l'espace et de l'air à ce qui émerge plutôt que d'implanter, « mur à mur », des structures uniformes. Cela exige de créer des espaces dans nos structures décisionnelles et opérationnelles pour ceux qui sont, au premier chef, concernés par ce que nous prétendons bâtir. Cela exige de retrouver le temps, l'envie et les moyens d'être ensemble.

Pour que la participation sociale ait un sens, il faut que la communauté en ait un! Ma communauté c'est le milieu de vie ou de travail auquel je suis associé. J'y suis en sécurité. J'y apprends la vie en société. J'y tisse des liens significatifs. J'en partage les valeurs et les projets. J'y contribue et, pour cette contribution, j'y suis reconnu comme membre à part entière. Je peux compter sur sa solidarité.

Ces communautés sont animées de débats et de conflits quant à la façon de répondre aux besoins de leurs membres. Au fur et à mesure que les enjeux sont identifiés, les gens se créent des communautés d'intérêt, se rassemblent, entrent parfois en conflit, débattent et trouvent éventuellement des compromis. C'est sur la résolution réelle de ces débats et sur les concertations issues des communautés qu'on peut bâtir des solidarités plus larges. Rien ne sert d'imposer des solutions « mur à mur » ou de noyer les débats dans de faux consensus.

Une grande ville comme Montréal c'est déjà une communauté de communautés. Il est difficile d'y arbitrer toutes les différences et tous les intérêts. Mais on ne peut tout réduire à des solutions et des découpages administratifs. La façon dont sont distribués les services ne doit pas se substituer à la façon dont la participation sociale s'organise. Elle doit s'y mouler. L'enjeu de cette grande région sera sûrement de reconnaître les territoires réels des vraies communautés qui l'habitent et s'y côtoient, et d'y respecter leurs différences. Ce sera de reconnaître et de soutenir les véritables lieux d'appartenance plutôt que de créer des frontières et des lieux artificiels de participation sociale.

Ce sont les gens qui font les communautés,.... pas les administrations. ♦

Participation sociale et organismes communautaires

par *Ginette Busque-Drouin*

Ginette Busque-Drouin est agente de recherche au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA).

Le bulletin DÉVELOPPEMENT SOCIAL nous convie à une réflexion sur la problématique de la participation sociale, sur le rôle des organismes communautaires en matière de développement social et d'exercice de la citoyenneté.

Le premier à offrir sa réflexion est André Archambault, dont j'ai lu le texte avec grand intérêt. Il identifie les grands facteurs d'exclusion et de désaffiliation sociale et campe la difficulté de favoriser la participation sociale dans un contexte où les milieux qui en ont traditionnellement facilité l'émergence, soit la famille, l'école, et le marché du travail sont en pleine transformation. À cela s'ajoute, selon lui, l'effritement du milieu de vie plus large, soit le quartier ou la région, au profit d'une approche surtout marquée par l'envahissement de l'intervention de l'État et de ses structures de services. Ce faisant il questionne le rôle de l'État et son interaction avec celui des organisations de la société civile.

Pour ma part, je concentrerai mes commentaires sur le rôle que les organismes communautaires sont en mesure de jouer au plan de la participation sociale et démocratique et sur l'interaction qui pourrait prendre place dans la relation entre l'appareil gouvernemental et les acteurs du milieu communautaire. Intervenant aujourd'hui comme agente de recherche au Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, je m'appuierai essentiellement sur la réflexion qui a accompagné l'élaboration de la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, rendue publique,

le 21 décembre dernier, par le ministre de la Solidarité sociale, monsieur André Boisclair. Cette réflexion rejoint mon expérience au sein des organismes communautaires et les leçons que j'ai pu en tirer.



La proposition de politique, dont il est ici question, se veut une réponse aux demandes exprimées par le mouvement communautaire depuis de nombreuses années. Elle entend également traduire l'intérêt particulier que représente l'action communautaire pour la société québécoise, intérêt dont les dimensions ressortent en réponse à la question suivante :

« L'action communautaire : pourquoi la reconnaître? » La proposition de politique met en relief la capacité de l'action communautaire

de contribuer au développement de la citoyenneté et au développement des collectivités. Le terme « participation sociale » n'y est pas utilisé comme tel, mais c'est la réalité à laquelle on réfère quand il est question de citoyenneté active, de démocratie participative ou de participation civique. L'action communautaire y est décrite comme une forme de participation civique et démocratique et cela parce qu'elle résulte de la capacité des citoyens et citoyennes de s'organiser sur leur propre base, de leur motivation à trouver ensemble des solutions à des situations problématiques, et de mettre en œuvre les moyens d'action nécessaires. La défense collective de droits et l'éducation populaire sont aussi des aspects de l'action communautaire que l'on peut associer à la participation sociale. C'est au contact de l'action communautaire que nombre de citoyens et de citoyennes ont été amenés à saisir différents enjeux qui les concernent, à participer aux débats qui animent notre société et à s'intéresser aux questions politiques. Elle en a conduit plusieurs à être actifs au plan politique, ce qui constitue certainement un acquis au plan de la participation civique. La défense collective de droits et l'éducation populaire font partie des caractéristiques de l'intervention issue de l'action communautaire et la proposition de politique les inclut dans les coûts admissibles au plan du soutien financier gouvernemental. Cette orientation favorise donc implicitement la participation sociale.

La proposition de politique fait aussi référence au potentiel de contribution au développement social et économique de l'action communautaire. Sous ce rapport, la proposition met en lumière non seulement la capacité d'innover que l'on retrouve dans l'action communautaire, mais aussi sa perspective originale sur les problématiques sociales et le regard critique qu'elle est en mesure d'offrir. Ce sont là des éléments très liés à la participation sociale puisqu'ils témoignent d'une capacité de saisir les enjeux d'intérêt public; capacité souvent développée ou alimentée, d'ailleurs, par les activités de défense collective de droits et d'éducation populaire.

André Archambault affirme que le « développement des initiatives du milieu est remplacé par la création de structures de services et d'intervention de l'État, uniformes, universelles pour gérer la vie en commun ». La proposition de politique ne définit pas les besoins auxquels l'État doit répondre par des services universellement accessibles et ceux qui doivent ou peuvent être pris en charge par le biais de l'action communautaire. Tel n'est pas son propos. Il y aura probablement toujours là matière à débat et à interprétation. Ce qui compte davantage, c'est que les échanges sur cette question donnent lieu à un débat constructif, véritablement ouvert et démocratique et qui permette un équilibre entre les forces en présence.

L'existence d'une relation fructueuse et harmonieuse entre le milieu communautaire et le gouvernement implique le respect de l'autonomie des organismes communautaires. Elle implique aussi que ceux-ci puissent faire valoir leur point de vue et puissent influencer la prise de décision quant à l'offre globale de types d'interventions et de services à la population. Pour ce faire, la proposition de politique vise le développement d'un partenariat destiné à permettre aux organismes communautaires de faire entendre leur voix dans les divers lieux qui influencent la détermination des orientations gouvernementales.

Au plan des moyens à promouvoir pour soutenir la participation sociale, l'adoption d'une politique gouvernementale constitue certainement une étape non négligeable. Surtout si cette politique vise à reconnaître l'apport de cette forme d'action collective et qu'elle est axée sur des mesures favorisant une dynamique positive au plan des relations entre le gouvernement et les organismes communautaires ainsi que des modes adéquats de soutien. La proposition de politique, rendue publique le 21 décembre, est certes appelée à subir des modifications mais elle va dans ce sens et elle offre une excellente occasion d'échanger et de débattre de toutes ces questions. ♦

Développement social, participation sociale et organismes communautaires

par Lise Gervais

Lise Gervais est formatrice au Centre de formation populaire

Poser le rôle et la place des organismes communautaires dans le développement social et la participation sociale, c'est se questionner sur leurs raisons d'être et sur leurs façons de faire, du moins en ce qui concerne les organismes d'action communautaire autonome.

Rappelons que les organismes communautaires autonomes ne sont pas de simples organisations qui dispensent des services plus flexibles et à moindre coût. Ce sont des espaces, des lieux investis par les citoyennes et les citoyens pour faire les choses autrement : lutter contre l'exclusion, l'exploitation, les inégalités, améliorer les conditions de vie pour une meilleure réponse aux besoins spécifiques, bref pour changer le monde. En ce sens, ces organismes sont radicalement du côté du développement social, peut-être un peu trop de l'avis de certains.

En plus de vouloir « changer le monde », ces organisations ont fait le choix de le faire en s'appuyant sur la participation citoyenne. Pour le mouvement d'action communautaire autonome la démarche est aussi importante que les résultats. Les organismes permettent de regrouper des femmes et des hommes concernés par une situation. Ensemble ils analysent la situation, ils en débattent, ils questionnent et critiquent les réponses que la société leur propose. Ce bouillonnement de points de vues les amène à faire des choix et à mettre en œuvre des actions. Tout ce processus est fondamental. Il permet

aux personnes de sortir de l'apathie, de l'isolement et surtout, il favorise une participation active, c'est-à-dire de sortir de la position de victime, de consommateur pour apprendre et être des citoyennes et des citoyens actifs. Par l'autodétermination de ses buts, objectifs et pratiques, les organismes communautaires autonomes sont des lieux de participation sociale.



Deux cultures qui s'affrontent

Au cours des dernières années, les organismes publics ont pris conscience de l'importance d'une approche en amont et en aval des problèmes sociaux auxquels est confrontée la so-

Dossier

*Développement social, participation sociale
et organismes communautaires*

ciété québécoise. La mise en évidence des déterminants de la santé et le regard critique posé sur les anciennes façons de faire, a amené plusieurs acteurs sociaux à adhérer à l'idée du développement social. Il est heureux que les organismes communautaires autonomes ne soient plus les seuls préoccupés de cette question. Mais pouvons nous travailler ensemble ? Travailler au développement social c'est stimulant et mobilisant. Là-dessus les institutions publiques et les organismes communautaires s'entendent, les obstacles surgissent dans la mise en oeuvre. Les façons de faire sont différentes et quelques fois opposées. Prenons pour exemple l'élaboration d'un plan d'action sur telle ou telle problématique. Les institutions publiques vont consulter la population, les groupes intéressés et les experts. Après cette consultation, elles vont élaborer un plan d'action avec des résultats souhaités. L'opérationnalisation se fera par la mise sur pied de programmes dans lesquels différents acteurs sociaux sont invités à s'inscrire comme moyens pour obtenir les objectifs déterminés par l'Institution. L'évaluation du plan d'action se fera essentiellement sur les résultats.

Le fonctionnement des organismes communautaires autonomes est tout autre. L'implication constante des personnes concernées, dans l'analyse de la situation, dans l'élaboration des pistes d'action, dans la réalisation de ces actions et même dans le processus d'évaluation, demande une grande capacité d'adaptation et elle présuppose une remise en cause constante des choix, non pas par indécision mais plutôt pour avoir l'assurance d'être toujours pertinent. Ce processus implique la conviction profonde que les femmes et les hommes victimes des situations problématiques sont aussi porteurs des solutions et que celles-ci ne peuvent se mettre en oeuvre sans eux. Bien sûr que cette pratique comporte des risques, car impliquer la population dans toutes les étapes du développement c'est accepter de perdre une partie du contrôle sur les choix et sur les résultats obtenus. D'où une grande difficulté pour les organismes communautaires autonomes d'adhérer à la gestion par résultats attendus et encore moins de procéder à son évaluation sur la stricte base des résultats. Pour les groupes, l'évaluation devrait aussi porter sur la possibilité d'apprentissage, la stimulation intellectuelle, l'impression de ne plus être seul, l'empowerment... Bref une appréciation sur le processus à laquelle sont associées les populations, donc évaluation participative.

Une cohabitation souhaitable

Le développement social du Québec a donc tout à gagner dans une alliance entre les institutions publiques et les groupes communautaires autonomes. Mais cette alliance doit se faire dans le respect du

rôle et de l'identité de chacun. Il est vrai que dans un contexte budgétaire difficile, la tentation d'arnacher les organismes communautaires aux strictes priorités gouvernementales est grande, mais la perte serait considérable. Cette tendance à l'utilitarisme est dangereuse car elle peut tuer la créativité des groupes, leur capacité à détecter et à mettre sur la place publique les nouvelles réalités auxquelles sont confrontées les populations et surtout, elle peut empêcher les organismes communautaires d'être et de rester des espaces de liberté, condition essentielle qui leur permet de jouer un rôle actif dans le développement social.

Respecter l'identité des groupes communautaires autonomes, c'est aussi accepter l'existence d'un mouvement critique, qui questionne les institutions dans leur façon de faire et qui dénonce les causes des problèmes sociaux ; c'est également reconnaître le rôle de mauvaise conscience de ce mouvement.

En terminant, reprenons la définition préliminaire du développement social qui a été mise en débat: «.....des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif.....». Si nous retenons cette définition, nous pourrions affirmer que les organismes communautaires autonomes sont à la fois le moyen et le résultat du développement social. Si on leur en laisse la chance, bien sûr. ♦

Participation sociale et organismes communautaires

par Jocelyne Lamoureux

Détentrice d'un doctorat en travail social, Jocelyne Lamoureux est professeure au Département de Sociologie de l'Université du Québec à Montréal

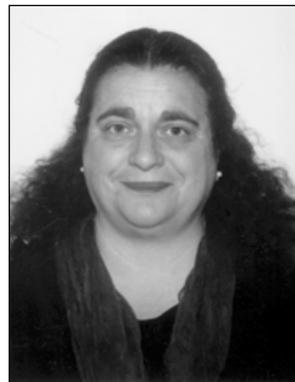
Invitée par l'équipe du bulletin *Développement social* à commenter le texte d'André Archambault et à explorer quelques idées liées à la thématique de ce numéro, je dois d'abord souligner que je partage essentiellement l'analyse et les préoccupations de l'auteur de « La participation sociale, nouvelle mode ou changement de fond ? ».

Des mutations profondes

Sur l'analyse de la conjoncture, je ne crois pas cependant qu'il faille parler de « crises » économique, politique, sociale et culturelle. Ce terme réfère à un état dramatique, en quelque sorte paroxystique, qui un jour se calmera, du moins on l'espère. Or, voilà bien une vingtaine d'années que l'on parle de crises polymorphes, qu'on ne cesse d'aligner les urgences, les pertes, les blessés : désengagement de l'État, massification du chômage, desserrement des repères identitaires, creusement des inégalités, accroissement du contrôle social, mondialisation homogénéisante, déficit démocratique. Ce sombre tableau correspond à de grands pans de la réalité. Le problème est qu'il est engoncé dans un statisme et une « victimisation » à nous couper le souffle, à nous replier frileusement sur l'illusion d'un âge d'or révolu ou sur des solutions de résistance peu mobilisatrices.

Au contraire de « crises », ce sont à de profondes mutations qui commotionnent le tissu social, à d'amples réaménagements subséquents, auxquels nous devons faire face. Les virages, faut-il le

rappeler, ne sont pas tous issus du contexte néolibéral évoqué plus haut, mais plusieurs ont été exigés par des forces de changement. Je pense, entre autres, à l'impératif de désinstitutionnalisation, à l'ouverture aux organismes communautaires, à l'humanisation de services essentiels. À mon avis, si les dommages sont nombreux, les potentialités de renouvellement, les ouvertures issues des tensions à l'oeuvre existent bel et bien. Si les certitudes ne font plus bloc, doivent bien apparaître, sur les lignes de fracture, des espaces de liberté, des marges de manœuvre, des zones d'indétermination créatrice. Cette posture permet mieux, même s'il demeure crucial de rester vigilant face aux



pièges et limites, d'être sensible au frémissement de ce qui naît de courageux et d'original - en particulier dans les pratiques sociales à la base, dont celles du mouvement communautaire autonome. J'y reviens dans un court article, dans ce même numéro, sur des pratiques de citoyenneté des groupes communautaires.

Un beau discours, de belles intentions... mais où va-t-on ?

On peut noter, depuis une dizaine d'années, dans le domaine de la santé et des services sociaux, un désir de faire autrement. En témoignent le caractère novateur de certaines solutions explorées, ou encore les exhortations heureuses à placer le citoyen au centre du système, à avoir recours aux ressources les plus proches du milieu, à faire du partenariat avec les ressources communautaires une nouvelle culture, à ne plus faire abstraction des déterminants - dont on ne peut faire l'économie - de la santé et du bien-être, à favoriser l'évaluation participative, ou encore à proposer la participation sociale comme stratégie de renouvellement du développement social. Or, qu'en est-il de cette propension aux discours prometteurs, ouverts, démocratiques ? On ne s'attend pas à des miracles instantanés quand on sait ce que les divers énoncés discursifs sur la participation, l'adaptation des services aux divers milieux, le partenariat dans le respect des

spécificités des acteurs, la lutte effective à la rélégalisation sociale comportent de nécessaires et radicales transformations de la culture organisationnelle et politique du système. Mais mon inquiétude grandit, le doute me taraude. Les expériences sur le terrain des pratiques que j'analyse ou dont je suis témoin sont, pour les organismes communautaires spécifiquement, si difficiles, si énergivores, pas toujours concluantes de volontés de changement. Je constate les contradictions de plus en plus insupportables entre une terminologie progressiste favorisant soit-disant le renouvellement des pratiques sociales, l'ouverture d'espaces de négociation démocratiques, la recomposition de frontières entre l'État et la société civile, et, d'autre part, une culture étatique autre. Une culture inscrite dans des logiques gestionnaires technocratiques, bureaucratiques et professionnelles dépassées, dans des modèles épidémiologiques qui encore et toujours « biomédicalisent » les représentations et les pratiques liées aux processus de vie, qui découpent, dépècent, classent, organisent le réel de façon rangée, contrôlante, normative, généralisante.

Au fond, on refuse de reconnaître véritablement la nature et l'apport des organismes animant le mouvement communautaire autonome. Les activités et services créés sur l'initiative de la société civile ne sont acquiescés qu'en autant qu'on

puisse les harnacher solidement à « un réseau intégré de services ». On ne peut les concevoir autrement que complémentaires, inféodés à des logiques comptables. Ils se revendiquent autonomes... on fera disparaître cette expression. Ils ne se représentent pas comme un réseau de services autour d'une personne isolée, malade, appauvrie mais plutôt dans une dynamique d'action sociale. Qu'à cela ne tienne !... on les forcera à vendre des services pointus dans des cadres réglementaires et/ou des programmes corsetés... sinon, bien sûr, pas de financement ! En fait, obsédé par le contrôle, le calcul, l'intégration liberticide, la crainte du dédoublement, on a peur de l'expérimentation, des marges de manœuvre, des espaces de créativité qui pourtant essaient partout.

Et la participation sociale ?

Nous avons, au Québec, une longue et turbulente histoire de la participation : du rêve de la « société participationniste » des années de la Révolution tranquille, à l'institutionnalisation plus ou moins réussie de la participation au sein d'à peu près tous les conseils d'administration, comités, des instances officielles de la vie publique ; des initiatives sans nombre issues de la société civile aux grandes pratiques cérémonielles des sommets convoqués par l'État.

(suite en page 15)

Les organismes communautaires et la participation sociale

par Yves Nantel

Yves Nantel est agent de développement au Regroupement des organismes communautaires des Laurentides.

Aujourd'hui, les organismes communautaires sont à une croisée de chemins dans leur relation à l'État et dans la possibilité de renforcer la société civile au Québec. Ils doivent faire face à deux dangers majeurs, soit la tentative par l'État de se soumettre les organismes communautaires et la déviation de leur mission faute de financement adéquat. De ces dangers émane le défi de la sauvegarde de leur autonomie d'où, en définitive, de leur originalité.

Alors que les organismes communautaires sont issus de personnes vivant ou constatant certains problèmes dans un milieu donné, afin de répondre à des besoins ou à des problèmes identifiés par ces personnes et de la manière dont elles le jugent le plus appropriée, le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour sa part, intègre l'action des organismes communautaires dans ses plans, comme s'ils étaient du réseau de la santé et des services sociaux. Il y a donc tentative d'instrumentaliser les organismes communautaires et d'en faire des appendices de l'État. Et évidemment, ils ne sont reconnus qu'en fonction des services à dispenser.

Avec la montée des problèmes sociaux et de santé et le désengagement de l'État suite à la poursuite du déficit zéro et aujourd'hui de la réduction des impôts, ce dernier a contribué, quand ce n'est pas forcé, à la mise en place d'organismes afin d'assumer la dispensation de services qu'il ne voulait ou ne pouvait plus assurer. De nouveaux organismes, qualifiés de communautaires, non issus du milieu, sont nés. De plus, la pression est constante sur les organismes communautaires, à travers les appels à la concertation ou au partenariat, quand ce n'est pas par des contrats de services, à agir en complémentarité des établissements

au sein de structures locales ou régionales dont des réseaux de services intégrés. Ici, l'expérience des dernières années nous démontre que le travail en « complémentarité » se traduit souvent davantage par l'intégration à des plans déjà définis par les fonctionnaires de la Régie régionale que par un réel partenariat où chaque acteur est supposé être sur un pied d'égalité. Nous nous retrouvons donc souvent avec du « paternariat » plutôt que du partenariat.



Placer les organismes communautaires dans des situations où ils doivent se mettre à la remorque des priorités de l'État dans

la dispensation des services aux citoyens ne s'équivaut, pour eux, à délaissier graduellement les autres volets de leur mission telles que leurs actions de prévention, de promotion, d'éduca-

Dossier

*Développement social, participation sociale
et organismes communautaires*

tion populaire, de défense des droits au profit des services à dispenser. C'est la flexibilité de l'intervention communautaire, la vitalité de la vie associative, la qualité de l'apprentissage de la vie démocratique pour un grand nombre de citoyen-ne-s, l'intensité de la création des liens sociaux, etc., qu'assument les organismes communautaires, qui est en cause. C'est pourquoi ils réagissent si fortement à ce type d'appels à la complémentarité qui a comme conséquence d'atrophier leur mission et leur originalité d'action.

En agissant de la sorte, l'État devient un éteignoir de la participation sociale et un frein au développement de la citoyenneté, particulièrement des exclu-e-s, au lieu d'en être un agent catalyseur. S'il est vrai que l'activation du capital social dans une communauté est un déterminant majeur de santé et de bien-être de cette communauté, l'État aurait, à l'inverse, tout intérêt à préserver l'autonomie des organismes communautaires et à ne pas tenter de s'en servir comme des prolongements.

Le deuxième danger résulte du financement insuffisant ou trop souvent conditionnel. Il relève du sens qu'un organisme communautaire qui n'a pas de financement suffisant sera enclin de céder aux pressions des bailleurs de fonds gouvernementaux sur le terrain et de se soumettre aux plans et priorités qu'ils auront définis préalablement. Ainsi, graduellement, l'organisme dévie de sa mission originale, emprunte les modes d'intervention que lui demandent les fonctionnaires, souscrit aux évaluations demandées, etc. Le sous-financement rend donc les organismes communautaires vulnérables et érode, lui aussi, les actions liées à la participation sociale.

Comment faire en sorte que les organismes communautaires participent réellement et

significativement au renouvellement du développement social ? D'abord, il faut bien voir que les organismes communautaires, par définition et dans la pratique, s'inscrivent dans la droite ligne du développement social et que la participation sociale fait partie de leur itinéraire. Ceux qui se développent de façon autonome intègrent naturellement cette dimension dans leur travail. Certains argueront que tous les organismes communautaires ne pratiquent pas ces vertus. Évidemment, le mouvement communautaire est pluriel, il est traversé de diverses tendances dont celle, prônée par les fonctionnaires, d'agir en complémentarité de l'État, donc de s'en tenir à dispenser des services.

La première condition pour que les organismes communautaires participent activement au renouvellement du développement social et ce, de concert avec les autres acteurs du milieu, est que l'État, pourvoyeur de fonds important, reconnaisse le rôle essentiel des organismes communautaires. Il s'agirait alors de :

- reconnaître qu'ils sont une des expressions de la société civile organisée pour trouver des réponses à différents problèmes qui confrontent des personnes ou des groupes de personnes et qu'ils sont les mieux placés, de par la proximité des problèmes et de par la souplesse de leurs interventions, pour renouveler les pratiques sociales;
- reconnaître qu'ils peuvent être des acteurs importants dans les démarches de développement local et régional afin de favoriser la jonction entre l'économique et le social;
- reconnaître que, du fait que la personne est considérée comme un tout par les organismes communautaires, elle est rapidement inscrite dans une démarche de citoyenneté;
- reconnaître que les démarches d'éducation populaire enclenchées avec les personnes au prise avec certains problèmes sont des processus privilégiés qui permettent la valorisation de liens sociaux et l'inclusion sociale de personnes autrement marginalisées;
- reconnaître qu'ils sont des facteurs importants d'activation du capital social des communautés, favorisant ainsi le mieux-être des collectivités au sein desquelles ils travaillent;
- reconnaître que leur vie associative intense est une contribution importante à l'enrichissement de la vie démocratique de la société.

Si l'État reconnaissait cet apport original et essentiel des organismes communautaires à la société⁴, il ne serait plus tenté de se les soumettre. Au contraire, cette reconnaissance devrait l'amener à poser des gestes précis afin de préserver et de favoriser leur autonomie. Un financement de base adéquat et récurrent irait aussi en ce sens.

Forts de ce soutien, les organismes communautaires pourraient s'atteler librement à la réalisation de leur mission et à l'astication de leurs modes d'intervention afin de répondre au vécu des personnes avec et pour lesquelles ils travaillent. De plus, cesseraient cette course aux subventions et l'activisme obligé relié aux activités d'autofinancement qui siphonnent tant d'énergies actuellement. Et naîtraient de nouvelles conditions, favorables cette fois, à une réelle concertation intersectorielle où la notion de complémentarité pourrait prendre un sens différent et constructif.

Conclusion

Du côté de l'État, accepter ces conditions exige un changement de cap décisif car au lieu de chercher à instrumentaliser les organismes communautaires en fonction de ses propres visées bureaucratiques du développement social, il encouragerait les expériences de participation sociale, d'empowerment, d'activation du capital social qui s'opèrent grâce aux organismes communautaires.

Du côté des organismes communautaires, se sentir épaulés de la sorte leur permettrait de concentrer leurs énergies à répondre avec encore plus d'authenticité aux besoins des populations mais aussi de favoriser des démarches de citoyenneté dans notre société dominée par le consumérisme. De plus, cela leur ouvrirait la porte afin d'entrer dans des rapports de concertation ou de partenariat en sachant qu'ils sont des égaux dans la recherche de solutions aux problèmes définis par le milieu.

Des deux côtés, les enjeux sont grands et les défis importants. Trouver les moyens de les relever s'inscrit dans la voie de la recherche du bien commun. ♦

⁴ Pour en savoir davantage sur les caractéristiques des organismes communautaires, voir " Pour un mouvement communautaire citoyen " de Lorraine Guay, décembre 1999 édité par le ROCL.



Réflexion

Citoyenneté et pensée métisse : pratiques réfléchies de quatre groupes com- munautaires québécois

par Jocelyne Lamoureux
Détentrice d'un doctorat en travail social,
Jocelyne Lamoureux est professeur au
Département de Sociologie de l'univer-
sité du Québec à Montréal.

Nous avons eu récemment l'occasion de réaliser une étude exploratoire participative sur les représentations et pratiques de citoyenneté avec et auprès de quatre groupes communautaires : le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), de Québec, le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), de Trois-Rivières, le Café-Jeunesse Multiculturel de Montréal-Nord, et le Projet Genèse, du quartier Côte-des-Neiges à Montréal. De novembre 1998 à mai 1999, nous avons analysé une masse imposante de documents produits par les groupes et participé à 23 observations-terrains : assemblées publiques, réunions de conseil d'administration, activités éducatives, actions directes de mobilisation, assemblées mensuelles, soupers communautaires, ateliers expressifs, comités de travail divers. Huit entrevues collectives ont été conduites, soit deux par organisme – l'une regroupant les membres participants de la base, l'autre regroupant des membres élus-es et des équipes d'animateurs-trices. En tout, 102 personnes ont participé à ces rencontres d'échange. Les résultats préliminaires de la recherche ont été soumis aux groupes lors d'un séminaire en avril dernier⁵. Un rapport a été rédigé⁶. Depuis, dans les quatre groupes, des rencontres qui ont rassemblé quelque deux cents personnes en tout ont eu lieu

lors de séances d'information/formation critique sur les enjeux et les données de la recherche participative. Dernière information permettant de saisir, bien que trop brièvement, le contexte général de cette étude : elle s'est inscrite dans le cadre de la participation du Québec, par l'entremise du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), à un projet du Conseil de l'Europe nommé **Éducation à la citoyenneté démocratique**. Plusieurs sites (expression utilisée pour signifier *expérience*) de citoyenneté étaient alors en activité, notamment à Strasbourg, à Bruxelles, en Espagne, au Portugal, en Irlande et dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est. L'expérience du Québec, qui avait la particularité d'explorer, entre autres, la parole, les conceptions, les apprentissages et les pratiques de citoyenneté des personnes directement mobilisées dans les groupes, a été présentée aux autres sites réunis à Santander en Espagne, ainsi qu'à Strasbourg, en juin dernier. Dans l'espace limité du présent bulletin, nous allons essentiellement aborder un aspect des résultats de l'étude, à savoir : à quel point la citoyenneté observée est une réalité complexe et multidimensionnelle ou, pour le dire autrement, polymorphe et polysémique ; à quel point donc, les groupes du mouvement communautaire autonome participants constituent un vivier fécond d'expériences citoyennes plurielles, spécifiquement en regard de la problématique de l'exclusion et de la désaffiliation.

Pour le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), la citoyenneté est loin de n'être qu'un statut juridico-politique. Elle est plutôt un processus, un cheminement, une démarche jamais terminée, conduisant à modifier, réaménager, les paramètres du vivre-ensemble. Pourquoi ? Parce que les lois du marché et les interventions étatiques n'ont pas réussi à faire une place à tout le monde. À cet égard d'ailleurs, deux images fortes illustrent dans les témoignages, opinions, écrits consignés, la réalité de la pauvreté : celle d'une souffrance intolérable qui violente et celle d'un rapport à l'espace fait de relégation, d'ostracisme et de fermeture. Une participante a révélé cet extrait de son journal personnel :

[Mon tunnel] est sous forme de labyrinthe, avec une entrée, sans sortie, parfois très étroit, sans lumière. J'angoisse continuellement, même à en vomir. Je reste immobile à cause de l'espace. C'est vraiment infernal. Cela me donne envie de mourir tellement c'est fort. Je ne vois aucun moyen d'en sortir.

L'action citoyenne du CAPMO sera, entre autres, de théâtraliser d'autres scènes, d'autres espaces où il sera possible de se dire, de travailler à comprendre le monde, de faire sens de son vécu, de s'appuyer sur ses savoirs et d'autres acquis dans la démarche, de trouver et interpeller ceux qui influencent et décident, et de faire des gestes qui iront en direction de retisser le lien, de réintégrer, et d'élargir conséquemment le cadre de la citoyenneté. Des exemples de ces lieux, espaces, agoras, créés pour tenter - par le dialogue, la militance et la proposition, ce creuset tripolaire de l'action du CAPMO - d'endiguer la césure : le **Jeune à relais du refus de la misère** (17-30 octobre 1996), **La Nuit des taons qui piquent** (30 avril-1^{er} mai 1997), **Le Parlement de la rue** (15 novembre-15 décembre 1997), **Le Carrefour de savoirs sur les finances publiques** (amorcé en 1997), le **Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté**. Ce dernier projet, repris plus largement par un Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, est une expérience originale de citoyenneté où, après consultation auprès de milliers de personnes, a été élaborée une *Proposition de loi*, soutenue à ce jour par plus de 180,000 signatures recueillies dans tous les milieux, et qui actuellement fait l'objet, à la grandeur du Québec, de sessions parlementaires populaires, une « étape pré-législative inusitée dans la coutume québécoise d'élaboration des lois : un temps de " Livre (ou)vert " où une société se donne le moyen de préciser le contenu d'une idée à laquelle elle croit...⁷ ». Ainsi donc, le CAPMO met en scène des lieux de délibération, d'expérimentation, de propositions concrètes, visant un enjeu de bien commun, une visibilité et une accessibilité à la vie de la cité. Ces lieux publics sont toujours des espaces-temps où les savoirs populaires, la parole des exclus-es, se font entendre et sollicitent la parole, les arguments et les savoirs des autres : un espace pluriel, métisse, car s'affrontent, débattent, se conjuguent parfois, des cultures différentes, des intérêts divergents et des visions contradictoires.

Si le CAPMO interpelle le politique par le biais d'« actions dérangeantes » au cœur de la cité à partir d'assises symboliques novatrices dans une dynamique itérative d'éducation populaire, le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)

Réflexion

Citoyenneté et pensée métisse : pratiques réfléchies de quatre groupes communautaires québécois

travaille aussi son rapport à la citoyenneté à partir des marges du système, c'est-à-dire au centre de la mêlée, des efforts et des démarches des personnes les plus pauvres - celles coupées même des bases du patrimoine le plus important dans nos sociétés programmées : la lecture et l'écriture. Nous avons concentré notre regard sur les pratiques d'alphabetisation/éducation populaire du CAPMO et sur sa démocratie interne. La trame citoyenne, nous l'avons retracée, entre autres, dans le cheminement des personnes apprenantes, se réappropriant, dans des démarches riches d'alphabetisation, certains des grands enjeux politiques de l'heure eu égard à l'espace politique institutionnel - en l'occurrence, les dernières élections québécoises de novembre 1999 - et s'initiant au microcosme sociétal que constitue la vie démocratique associative.

Encore là, le rapport aux savoirs sera central. Comment, en partant du vécu des personnes, de leurs trajectoires et expertises, replacer ce vécu dans le temps long et complexe des contextes, en faire sens, se réapproprier des marges de pouvoir sur sa propre vie et celle de sa communauté ? Comment émerger comme sujet, acteur-trice individuel-le et collectif-ive, renaître à soi et aux autres ? Comment, par exemple, susciter l'intérêt face au politique, aux programmes des partis, aux enjeux des élections ? Comment s'inscrire sur les listes électorales, organiser une assemblée contradictoire respectueuse des questionnements des personnes appauvries et de leurs points de vue ? Comment voter ? Comment suivre et analyser le résultat de la consultation populaire ? Nous avons été témoin, non pas d'une simple démarche d'alphabetisation/scolarisation institutionnelle, mais plutôt d'une démarche collective de réappropriation, d'habilitation, accouchant de nouvelles connaissances et compétences nécessaires à l'option citoyenne de l'action sociale et, en même temps, du même souffle, accouchant de soi, de soi aux autres, de soi dans le monde. Comment retrouver sa dignité, s'extirper du repli hon-

teux et incapacitant, accéder au langage, concevoir qu'on puisse compter quelque part pour une voix essentielle, mettre en action les nouveaux savoirs : voilà le travail lent et patient, fait d'avancées et de reculs, de stagnations, de fulgurances possibles. L'accès au langage et à la parole n'est pas entendu comme un simple « se dire » mais en tant que fonction d'expression de la pensée singulière, de la communication entre les êtres, de la citoyenneté de délibération. En fait, les groupes observés dans le cours de la recherche explorent tous, comme COMSEP, comment faire de la démocratie une culture : un système de signes, de sens et d'action, un processus incessant de questionnements, un laboratoire d'initiative collective.

S'il faut souligner à quel point un discours homogénéisant sur la citoyenneté fait l'impasse sur la discrimination et l'exclusion socio-économique des personnes appauvries, il en va tout autant concernant la discrimination et l'exclusion réelles en raison des différences culturelles. C'est à cette problématique singulière qu'œuvre le Café-Jeunesse Multiculturel de Montréal-Nord. Des groupes étudiés dans la recherche, il est le seul à aborder de façon prioritaire, dans sa mission et ses interventions, les enjeux de citoyenneté liés à la diversité ethnoculturelle. Pour le Café : la différence compte ! La société doit la prendre en considération et les jeunes québécois de diverses origines - canadienne-française, haïtienne, maghrébine, latino-américaine - qui le fréquentent doivent pouvoir exprimer, vivre et comprendre leurs appartenances identitaires diverses, parler dans leur langue et faire l'expérience de, et avec, l'autre. Pas de discours antiraciste ou d'exhortations à la communication interculturelle. Le frottement, le choc, la transculturalité, cela se vivra au cœur des activités sportives, des loisirs socio-culturels, des créations collectives (théâtre, photo-roman, vox pop, etc.) et des explorations de diverses dimensions expressives des cultures : danse traditionnelle africaine et haïtienne, soupers communautaires avec plats typiques, activités intergénérationnelles. Dépasser l'ouverture et la tolérance par l'échange concret, la délibération sur des projets communs, la contamination, l'interpénétration réciproque : ce n'est pas facile ! Mais, comme le soulignait une jeune : « Le Café m'aide à m'exprimer, comme d'être moins "gênée", de ne pas courir quand tu vois du monde. » Ou encore : « Si tu es moins timide que tu étais avant, tu vas avoir plus d'idées. D'aller

dire ton opinion. Puis de la former, pas juste de suivre les autres. »

Évoquer la citoyenneté ne va pas de soi non plus. Parce que ça renvoie au statut d'immigrant, de celui ou celle qui n'est pas encore « dans », qui n'a pas sa place dans la société, à l'incompréhension ou encore au choc face aux valeurs, aux codes et aux modes de vie d'ici. « Un immigrant, il peut pas être citoyen ou avoir sa citoyenneté parce qu'il ne sait pas encore », dira un autre jeune. Elles sont là toutes ces difficultés à reconnaître la légitimité des identités culturelles diverses, à contrer l'exclusion et la discrimination au quotidien, à ne pas « toujours te sentir comme un étranger » et à chercher à « apprendre c'est quoi être un membre ». Une des expériences importantes du Café, en ce sens, a été la création avec un groupe de jeunes de la Coopérative jeunesse de services Uniforces. Pourquoi ? Parce que les apprentissages concrets qu'on y fait sont transférables plus globalement. L'animateur du groupe commente : « Il y a là un bon exercice de prise de responsabilité individuelle et collective. Ils ont un droit, un pouvoir, là, [...] un réel pouvoir : voter leurs salaires, décider des heures de gestion bénévoles de leur coopérative, décider des règlements d'expulsion d'un membre s'il y a défaillance. »

Et un membre du conseil d'administration explique : « La citoyenneté, en général, et au Café, je pense que c'est la possibilité de prendre une place active dans une communauté, de s'y reconnaître un rôle, une place, à partir de son âge si on regarde les jeunes. »

Somme toute, le Café-Jeunesse constitue un espace d'expérimentation original où, à partir de leurs singularités, les jeunes de plusieurs origines ethnoculturelles prennent le goût à l'échange, développent des valeurs, des connaissances et des habiletés à concevoir et réaliser des projets communs qui touchent à leurs réalités et à celle de leur environnement plus large. Même si le rapport aux pratiques citoyennes et à la démocratie n'est pas toujours explicite, la philosophie de base et les projets collectifs du Café le tissent au jour le jour en donnant aux jeunes le goût d'être acteurs-trices des scénarios nouveaux qu'ils écrivent.

Le Projet Genèse, sis dans le quartier le plus cosmopolite au Québec, n'a pas les mêmes bases d'action. Tout en respectant la réalité pluriculturelle, l'organisme se concentre sur le pouvoir collectif des personnes mobilisées.

La thématique centrale au cœur du travail du Projet Genèse est la pauvreté : en traiter les effets les plus débilissants au niveau de la vie quotidienne des gens, imaginer et mettre en place des alternatives porteuses de sens, faire pression sur les pouvoirs publics afin de freiner la réduction du filet de sécurité sociale et du système public sociosanitaire. Le Projet Genèse mise sur le rapprochement communautaire, l'éducation populaire, la prise en charge par des groupes de personnes de projets mobilisateurs - au niveau de la faim, du logement social, de l'aide aux devoirs, des loisirs, de la sécurité du revenu - et, enfin, sur les voies de la représentation politique et de l'action directe protestataire, pour laquelle il est reconnu.

Au sujet de la citoyenneté, les membres du conseil d'administration et du personnel expriment d'immenses réserves concernant l'utilisation de cette terminologie puisqu'une très grande partie des personnes avec lesquelles ils travaillent n'ont pas le statut de citoyen. Ce terme recèle un potentiel d'exclusion, il évoque spontanément une référence au statut légal, un titre réservé en quelque sorte. De plus, son abstraction universaliste cache les clivages de classes. Une animatrice commente : « Ce qui est fatigant avec le mot citoyenneté, même si on le sort du contexte du statut lié à l'immigration, c'est que c'est comme si ça mettait une espèce de paravent, d'écran qui fait croire que tout le monde est égal. C'est vrai, on a le droit d'aller voter une fois par quatre ans, big deal ! [...] Ce qu'on essaie de faire [ici] à toutes sortes de niveaux, c'est que les rapports de force soient visibles et transformés. Développer la citoyenneté ne rend absolument pas compte du clivage, des différents clivages dans la société. »

Cette prévention face au terme *citoyenneté*, on ne la retrouve pas aussi forte chez les membres de la base. Ceux et celles rencontrés venaient de plusieurs cultures, de régimes politiques divers. Cela a donné des discussions passionnées sur différentes acceptations du vocable et sur plusieurs de ses enjeux : citoyenneté ou patriotisme, citoyenneté de devoirs ou de droits, statut strictement juridico-politique ou conception plus large. Un fort attachement à la notion, en même temps qu'une sorte de retenue et d'un grand sens des responsabilités face aux enjeux, se dégageaient des propos. Entre autres, notons les idées à l'effet que la citoyenneté est liée au contrat social et que sans droits économiques et sociaux, elle reste une coquille vide ;

qu'elle va aussi de pair avec la responsabilité d'évaluer de manière critique le travail des élus-ues, donc qu'elle inclut l'expression du droit de parole et d'opinion et de l'agir protestataire. Pour plusieurs personnes venant de régimes autoritaires, cela représentait un tout nouvel apprentissage, entamé au Projet Genèse. Une participante originaire d'Ukraine a dit : « Je suis ici - et c'est la première de ma vie - pour apprendre mes droits, mes futurs droits. Parce que pour ce qui est des responsabilités, ça je les connais... » [Notre traduction.]

La citoyenneté - dans son sens élargi - mise effectivement en chantier par le Projet Genèse est d'abord et principalement ancrage dans la sphère publique locale. C'est en premier lieu, et avant tout, au sein du quartier Côte-des-Neiges que l'esprit et le pouvoir d'initiative des citoyens-nes touchés-ées par Genèse s'exercent. C'est aussi dans une certaine tradition du mouvement communautaire, celle du rapport conflictuel au politique, que se situe le Projet Genèse. L'initiative communautaire, l'action sociale, la revendication et la protestation qualifient la règle des pratiques. Le rapport au politique, constitué « d'éternelle vigilance » selon la belle expression d'un membre, ou de « respect conflictuel », fait du Projet Genèse un groupe qui, au quotidien, travaille à utiliser le lien social et, plus globalement, se pose en chien de garde du contrat social et de sa prouesse ces dernières années à se distendre, se relâcher, s'effriter.

Au terme de ce court article, nous sommes consciente d'avoir illustré certaines des perspectives citoyennes d'organismes communautaires, mais aussi que ces processus apparaissent plutôt simples ou allant de soi. Alors qu'au contraire, la réalité sur le terrain est difficile, complexe, pleine de défis et d'embûches. D'autres espaces seront donc nécessaires pour faire la discussion nuancée et mieux comprendre. ♦

⁵ À cette étape, j'ai eu le privilège de travailler avec la professionnelle de recherche Jennifer Beeman, dont la compétence et la complicité ont été d'un appui inestimable.

⁶ Jocelyne Lamoureux, *Citoyenneté et pensée métisse : Pratiques réfléchies de quatre sites de citoyenneté au Québec : Rapport de recherche remis dans le cadre de la participation du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec au projet du Conseil de l'Europe Éducation à la citoyenneté démocratique*, mai 1999.

⁷ Texte de la *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*, 9 décembre 1999.

Participation sociale et organismes communautaires (suite de la page 11)

Il faut donc prendre garde à l'illusion de la panacée. Qui participera à quoi ? Comment ? Pourquoi ? Jacques T. Godbout a déjà longuement illustré à quel point la participation n'est pas automatiquement synonyme de démocratie. À quel point aussi, certains producteurs de services, dans le réseau institutionnel comme dans les groupes populaires, prônent largement la concertation, la consultation, la participation, mais ne partagent aucunement le pouvoir de déterminer les orientations, de conduire l'action, d'élaborer les évaluations. Le pouvoir de décider est toujours aux mains des mêmes - et ce ne sont pas les participants. Tout autant il ne faut pas confondre intrinsèquement participation et démocratie, il ne faut pas non plus amalgamer participation et citoyenneté. L'objectif dans ce dernier cas n'est pas de participer mais d'avoir une réelle place à part entière où la parole, les savoirs et les expériences des personnes à la base concernées comptent véritablement. Et ce, dans le sens d'accès à l'espace public, à une place dans l'élaboration de la décision et de la parole commune. Dans l'accès à des espaces « matériels » de vie et d'expérimentation.

Alors, la récente exploration de la participation sociale qui serait au centre d'une définition du développement social est-elle heuristique ? On a déjà discuté longuement des orientations positives liées à la participation sociale. Mais on peut aussi répondre négativement à la question. Non, si la politique autoritaire de gestion du social, l'appropriation étatique du social - comme la nomme le sociologue Louis Maheu -, poursuit son œuvre d'enfermement dans des réseaux de règlements, d'interdits, de pressions normalisatrices, de chantage à la participation obligée, sinon « pas de fric », de perversion des missions de base des groupes et organisations du mouvement communautaire autonome et des initiatives plus vastes de la société civile. La question demeure. Comment contrer cette culture politique ? Comment créer de véritables espaces démocratiques pluralistes ? ♦



Nouvelles brèves

Vient de paraître...

- «Participation sociale, autonomie et responsabilité», Mémoire présenté à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, Conseil de la santé et du bien-être, février 2000.
- «Pistes de révision du régime général d'assurance médicaments», Mémoire présenté à la Commission des Affaires sociales par le Conseil de la santé et du bien-être, février 2000.
- «Capital social, développement communautaire et santé publique», Jean-Pierre Bélanger, Robert Sullivan et Benoît Sévigny, Éditions ASPQ, janvier 2000.

Écrivez-nous...

Sans s'engager formellement à reproduire tous les textes qui lui seront soumis, le bulletin offre à ses lecteurs la possibilité d'exprimer un point de vue. Les textes soumis devront cependant être concis, c'est-à-dire ne pas excéder 500 mots.

À venir...

- Placé sous le thème «Santé et qualité de vie : nos municipalités à l'heure de la mondialisation», le 3^{ème} congrès des responsables locaux de santé des Amériques se tiendra à Québec, du 13 au 16 mars 2000.

- Les 5^{ème} rencontres du Réseau francophone international pour la promotion de la santé (RÉFIPS) se tiendront du 2 au 6 octobre 2000 à Marrakech au Maroc. Placées sous le thème «Mobilisation sociale et promotion de la santé : de la théorie à la pratique» ces rencontres offriront aux participants de réfléchir et d'échanger sur leurs expériences et de «faire le point sur l'approche globale de la promotion de la santé et du développement des populations».

Renseignements :

Mme Pauline Brassard

RÉFIPS (Bureau de Montréal)

2330 rue Notre Dame ouest, bureau 200
Montréal

Tél. : 514 937-1227

Télécopieur : 514 937-9452

Courriel : info@refips.org

- «Développer la société civile par l'action communautaire». Une semaine de formation en développement communautaire se tenant du 11 au 16 juin 2000.

Renseignements :

CIAC 2000/02/22

5700, ch. De la Côte-des-Neiges, 506-E
Montréal, (Québec), H3T 2A8

Tél. : (514) 731-1386 poste 2587

Télec. : (514) 731-9600

DÉVELOPPEMENT
social

Comité directeur du bulletin :

Michel Morel, rédacteur en chef
Direction de la santé publique
de la Régie régionale de Montréal-Centre

Guylaine Chabot
Conférence des régies régionales
de la santé et des services sociaux

Lorraine Carrier
Association des régions du Québec,

Denis St-Amand
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Lionel Robert
Conseil de la santé et du bien-être

Éditeur :

Conseil de la santé et du bien-être

880, Chemin Ste-Foy, r.c. Québec, Qué. G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040 Télécopieur : (418) 644-0654
Courrier électronique : csbe@msss.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.msss.gouv.qc.ca/csbe>

Conception et impression :

ACOR

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada • ISSN 1488-6499

